Envoyé en préfecture le 28/02/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 022-212200141-20260228-190226DELIB1-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL

DU 19 FÉVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six le dix-neuf février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :
M. Philippe DAULY, Maire.
Mme Madeleine ABBÉ, M. Yves BRUNET, Mme Anne-Claude MORIN, Adjoints.

M Franck JOSSET, Mme Isabelle ANDRÉO, M Michel OLÉRON, Mme Sabrina VOISIN, Conseillers Municipaux.

ÉTAIENT ABSENTS : Mme Élise LEROY, M Yann JOUAN.

M. Jean-Baptiste CORDON donne procuration à M. Philippe DAULY,
M Michel LEFEUVRE donne procuration à Mme Madeleine ABBÉ,
Mme Lydie RAMEZ donne procuration à M. Yves BRUNET.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle ANDRÉO

Délibération 1 — CROIX ROUGE FRANCAISE

Monsieur Yves BRUNET, adjoint au Maire présente une convention pour le soutien aux populations lors de catastrophe, du déclenchement du plan communal de sauvegarde ou autre par l'association « Croix Rouge Française ».
La Présente convention a pour objet de définir les modalités de collaboration dans le cadre des missions de soutien aux populations et d'encadrement des bénévoles spontanés et des réserves communales de sécurité civile.

Cette convention n'engendre aucun lien de subordination, ne confère aucun mandat et ne crée aucune société commune ou association entre les parties.

La commune finance les lots suivants :

- ▶ lot point d'accueil des impliqués capacité 200 personnes (PAI) pour 615 €
- ▶ lot Centre d'Hébergement d'Urgence capacité 20 personnes (CHU) pour 1 085 €

Des frais kilométriques peuvent être dus lors des interventions voir annexe 5.

Cette convention est effectivement pour une durée de 3 ans et est renouvelable par tacite reconduction.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la Croix Rouge Française aux conditions énoncées ci-dessus.

Pour extrait conforme
le Maire
Philippe DAULY

MAIRIE DE BOURSEUL 22130 Côtes d'Armor

Mme Isabelle ANDRÉO
Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire
Après l'envoi en Sous-Préfecture
De Dinan le 26 2 2026
Le Maire

MAIRIE DE BOURSEUL 22130 Côtes d'Armor